

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_11_10_0357	DM1 BUDGET ANNEXE EAU	C.C DU 10/11/2022
---------------	------------------------------	------------------------------

Le **jeudi 10 novembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **vendredi 28 octobre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

49 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – AYDIN Michaël – BACCAM Marguerite – BACCONNIER Michel – BELIME Gaëlle – BERGER Alain - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – BOUCHET Lucas – CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent – CICALA David – DEBES Céline – DI SANTO Laurent – DIAS Olivier - DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUETAT Christian – JACQUEMOND Nathalie - KOPFERSCHMITT Carine – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORIOT-CARNIS Maryse – MARGIER Patrick – MARTI Patrick – MARY Alain – MICHALLET Damien - NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danielle – PERRARD Damien – RENARD Isabelle – ROY Nadine – SADIN Christine – SAGIROGLU Aïcha – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VERLAQUE Florence – VIAL Guillaume – WAJDA Daniel

16 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ALIAGA Alexandre donne pouvoir à BOUCHET Lucas – BADIN Pascale donne pouvoir à TISSERAND Olivier – BERGER Dominique donne pouvoir à BETON Christian – BLOND Priscilla donne pouvoir à BELIME Gaëlle - BOUISSET Sandrine donne pouvoir à DEBES Céline - DESFORGES Marie-Laure donne pouvoir à DUSSERT Marie-Thérèse – DURAND Fabien donne pouvoir à VERLAQUE Florence – GUSTO Nadiège donne pouvoir à DI SANTO Laurent – LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – MAILLET Dorian donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – MARION Cyril donne pouvoir à BORGHI Roland – POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à GAGET Mathieu – RABUEL Guy donne pouvoir à GAUDE Daniel - SALMON Jean-Noël donne pouvoir à SAGIROGLU Aïcha – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean

5 Conseillers communautaires absents : DENIS Christophe – JURADO Alain – LEGAY-BELLOD Gaël – NASSISI Ludovic – ROULOT Océane

Secrétaire de séance : FAYET Michel

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 7. Finances locales
- 1. Decisions budgetaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire approuvant les budgets primitif et supplémentaire du budget annexe EAU de la collectivité au titre de l'exercice 2022,

Considérant que l'exécution budgétaire nécessite des réajustements en cours d'année,

Considérant que suite à rectification d'anomalies, les prévisions budgétaires des **chapitres 040 et 042** se révèlent insuffisantes et nécessitent d'être rectifiées pour couvrir la dotation aux amortissements du bien référencé sous le numéro d'inventaire 20060551 pour un montant de **483€**,

Considérant la nécessité de procéder au remboursement de factures de 2019 et 2020 émises au titre de vente d'eau à l'encontre de Bièvre Isère et compte-tenu de la signature rétroactive de l'avenant sur les communes des Eparres et Eclose, sachant que le montant total s'élève à **149 700€** pour la section de fonctionnement (chapitre 67),

Considérant la nécessité de procéder, pour la section de fonctionnement (**chapitre 65**), aux admissions en non-valeur pour un total de **1 559,83€**,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de rectifier les écritures liées aux paiements des intérêts d'emprunts pour un montant de **6 000€**,

Considérant la possibilité d'équilibrer les dépenses par le biais d'une prévision de recettes de fonctionnement relative aux ventes d'eau pour un total de **157 260€**,

Il est proposé à l'Assemblée de rectifier les prévisions budgétaires du budget annexe EAU comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	
CHAPITRE	Montant
CH 65 Autres charges de gestion courante	1 560,00€
CH 66 Charges financières	6 000,00€
CH 67 Charges exceptionnelles	149 700,00€
CH 042 Opérations d'ordre de transfert entre section	483,00€
CH 023 Virement à la section d'investissement	- 483,00€
TOTAL DEPENSES	157 260,00€

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	
CHAPITRE	Montant
CH 75 Autres produits de gestion courante	157 260,00€
TOTAL RECETTES	157 260,00€

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	
CHAPITRE	Montant
CH 021 Virement à la section de Fonctionnement	- 483,00€
CH 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	483,00€
TOTAL RECETTES	0,00€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision budgétaire modificative n°1 du Budget annexe EAU ci-annexée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président
Jean PAPADOPULO